

Comme ce fichier est disponible librement sur Internet, nous avons enlevé le nom de la personne faisant opposition

**Commune de Conthey
Service édilité &
urbanisme
Route des Peupliers 8
1964 Conthey**

Erde, le 10 juillet 2020

Opposition au projet de pose d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ERDP, parcelle n° 14'133, propriété de la Société de Musique L'Edelweiss – Erde, folio 218, au lieu-dit Baudet, en zone ZCIP A/: zone de constructions et d'installations publiques, coord. 2'588'693/1'120'594. Enquête publique ouverte du 26 juin 2020 au 26 juillet 2020.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communales,

En notre qualité de propriétaires d'une maison et d'un terrain à Erde, nous vous informons de **notre opposition à l'installation d'une nouvelle antenne de communication** sur la parcelle citée ci-dessus et à toute pose d'une nouvelle antenne permettant la diffusion d'ondes 5G sur le territoire de notre village. Nous ne sommes pas intéressé.e.s par cette technologie qui promet des miracles, sans se soucier de la santé des gens. Nous ne souhaitons pas être connectés encore plus aujourd'hui, à notre insu et à nos dépens, par la technologie dite de l'internet des objets, qui pose en outre de nombreuses questions juridiques non résolues pour le moment.

En notre qualité d'apiculteurs, nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur le peu de recul dont la communauté scientifique dispose à l'issue de ses recherches, sur les effets possiblement perturbateurs de ce type d'ondes sur les organismes vivants, dont celui des abeilles domestiques dont nous nous occupons. Ces insectes souffrent déjà depuis de nombreuses années des effets négatifs de plusieurs comportements humains au point que la survie de l'apiculture traditionnelle soit menacée de disparition en Valais comme dans la plupart des pays occidentaux.

De nombreuses enquêtes montrent en effet que l'émission d'ondes électromagnétiques perturbe la vie des hyménoptères, dont *apis mellifera*. Il nous semble qu'il appartient aux entreprises industrielles de démontrer l'innocuité de ces ondes, avant d'en inonder le territoire. **En l'absence d'une déclaration claire et nette de l'OFSP, permettant d'exclure toute perturbation pour les humains comme pour les animaux, nous sommes dans l'obligation morale de nous opposer à la pose de cette nouvelle antenne, pour une technologie que nous jugeons inutile et dangereuse.**

En notre qualité de citoyen.ne.s, nous vous demandons de faire preuve de vigilance vis-à-vis des requêtes des opérateurs téléphoniques qui semblent obnubilés par les progrès technologiques, et bien peu préoccupés par notre santé et notre bien-être. Nous vous remercions de votre engagement pour notre communauté villageoise et pour celle des autres villages de notre commune, qui font face aux mêmes défis.

En vous assurant de notre disposition à vous rencontrer et à discuter avec vous de cette situation, nous vous présentons, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communales, nos plus chaleureuses salutations.

signature